



International
COCOA
Initiative

CONTRAT DE TRAVAIL

Dans la cacaoculture



Table des matières

1. Le présent accord est conclu entre...	4
2. Où est-ce que je vais travailler?	6
3. Quelle est la durée de ce contrat?	6
4. Quelles seront mes tâches?	7
5. Quelles sont mes heures de travail?	8
6. Comment serai-je payé et combien?	9
7. Est-ce que je reçois d'autres bénéfices?	12
8. Y a-t-il des conditions spéciales?	13
9. Quels sont mes droits en tant qu'employé(e)?	14
10. Quels sont les droits de l'employeur?	15
11. Que doit-on faire en cas de problème entre nous?	16
12. Comment moi ou mon employeur pouvons-nous mettre un terme au contrat?	17
13. La page où vous signez	19

Voici le contrat pour le travail que vous allez faire.
Assurez-vous de le comprendre avant de le signer.



1. Le présent accord est conclu entre...

L'Employeur



Nom et prénom:



Pièce d'identité

Type: Passeport

Carte d'identité

Acte de naissance

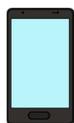
Autre:

Numéro:



Lieu de résidence:

Quartier:



Tél:



Affilié à la coopérative:

.....

Code producteur:

Et vous, l'employé(e)...



Nom et prénom:

Date de naissance: JJ MM AAAA

Pièce d'identité:

Type: Passeport

Carte d'identité

Acte de naissance

Autre:

Numéro:

Tél:

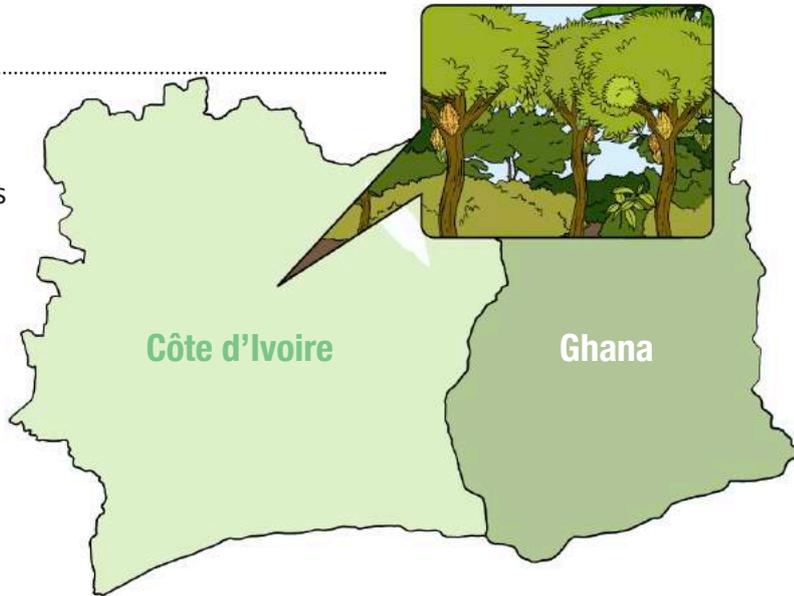
Ce contrat couvre uniquement l'employé(e) mentionné(e), et non pas sa famille. Chaque personne appelée à travailler aura besoin de son propre contrat.



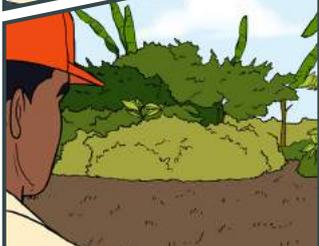
2. Où est-ce que je vais travailler?

Détails de l'exploitation:

Superficie totale de: hectares



3. Quelle est la durée de ce contrat?



Début de l'accord:

..... mois

..... jours



Contrat terminé



End

Contrat renouvelé



4. Quelles seront mes tâches?

Vous pouvez vous attendre à réaliser les tâches suivantes:

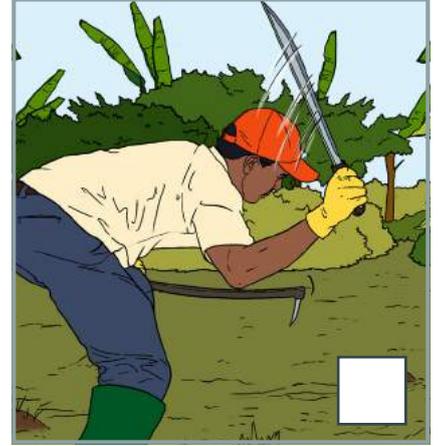
Défricher les terres



Planter



Désherber



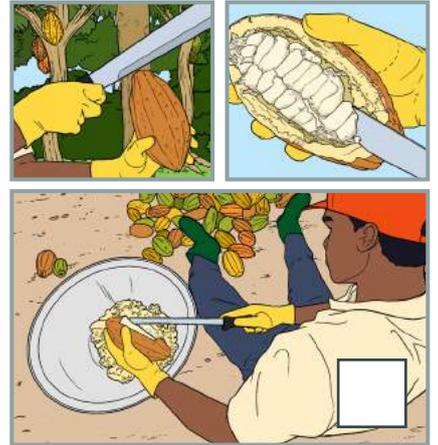
Tailler



Pulvériser des pesticides



Récolter



Trier et sécher les fèves de cacao



Emballer et transporter



Autre:

.....
.....
.....
.....
.....

5. Quelles sont mes heures de travail?

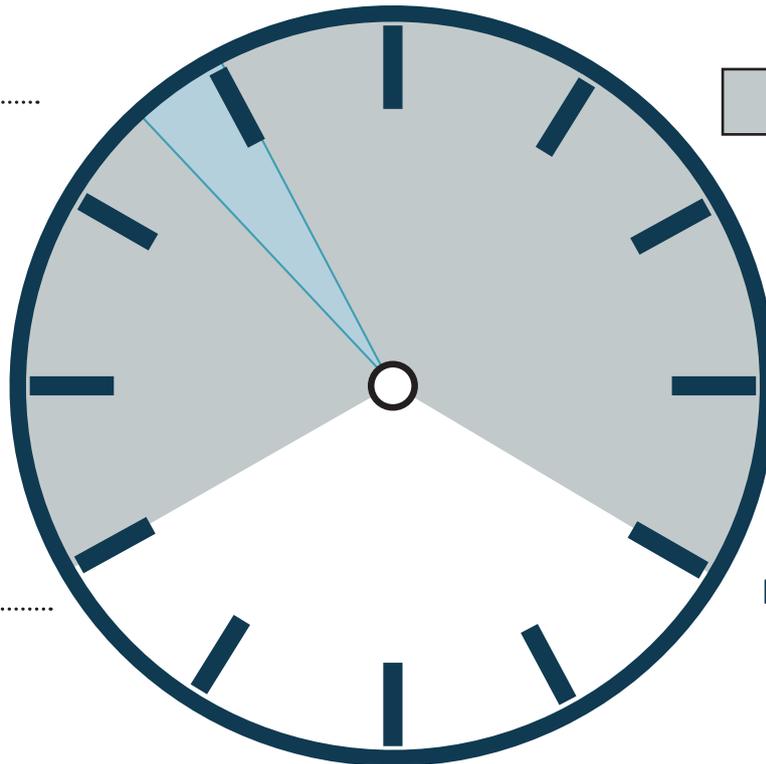
..... jours par semaine

<input type="checkbox"/>						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Di

Pour chaque 8 heures de travail, vous pouvez vous reposer au moins 30 minutes.

Repos: 30 mins

Heures:



Début:

Fin:

Vous devez pouvoir vous reposer 12 heures entre chaque jour de travail et avoir au moins deux jours de repos par semaine (tous les 7 jours), y compris des jours tabou.



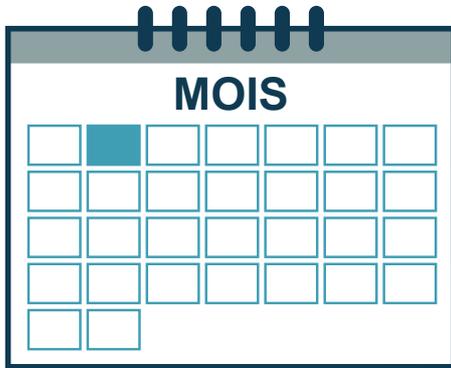
Les moments de repos et de travail peuvent changer mais doivent être discutés et convenus par l'employeur et l'employé(e) à l'avance.



6. Comment serai-je payé et combien?

Vous serez payé(e):

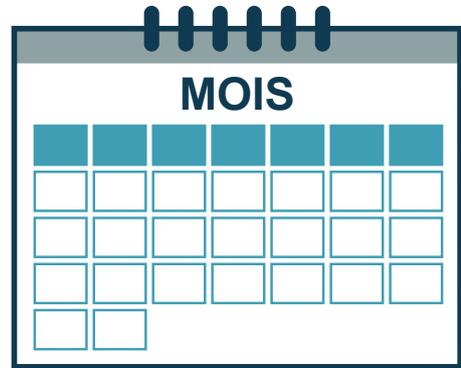
par jour



CFA

.....

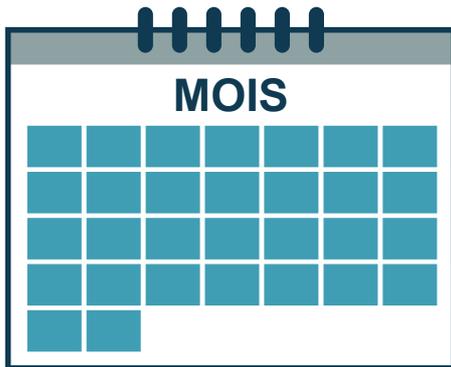
par semaine



CFA

.....

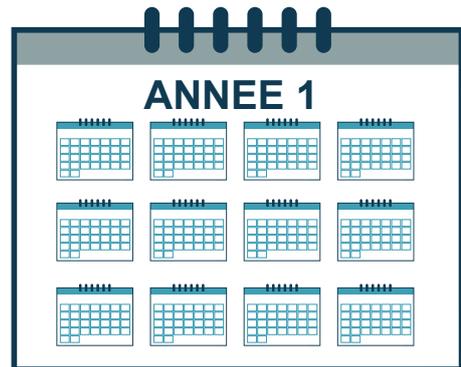
par mois



CFA

.....

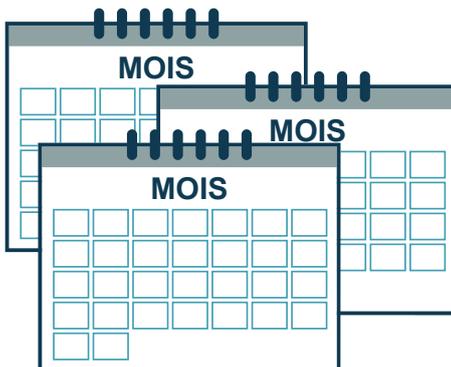
par an



CFA

.....

par saison



CFA

.....

par tâche



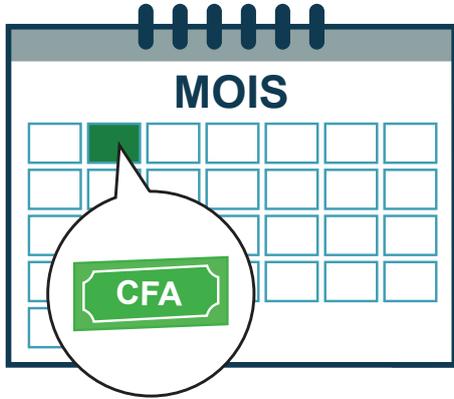
CFA

.....

6. Comment serai-je payé et combien? (continué)

Quand serez-vous payé(e)?

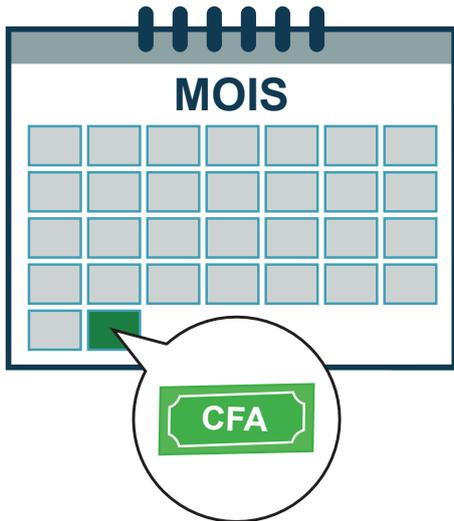
Après un jour de travail



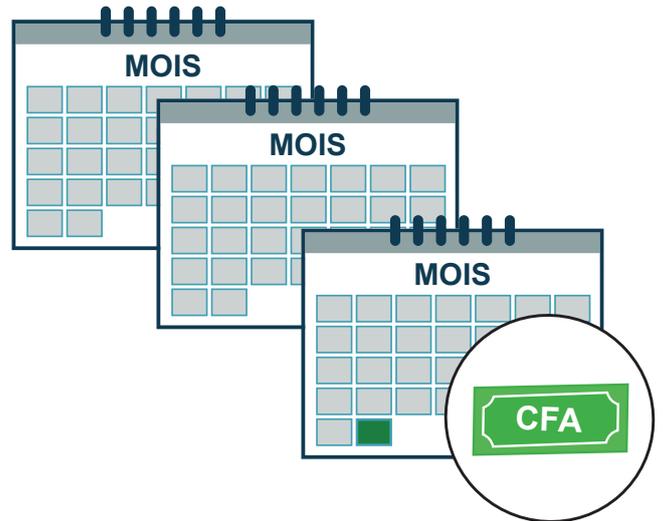
À la fin de la semaine



À la fin du mois



À la fin de la saison



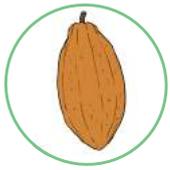
Après la vente du cacao

Autre arrangement

.....

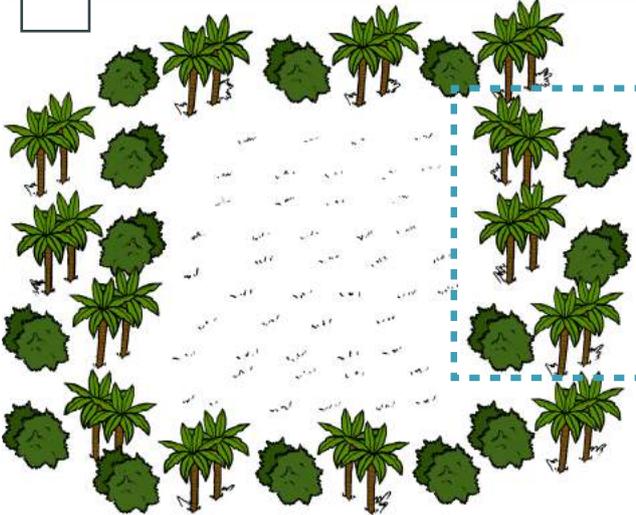
.....

6. Comment serai-je payé et combien? (continué)



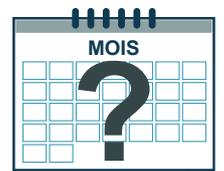
Vous pouvez aussi être payé(e) d'autres manières.

La récolte d'une partie du terrain vous appartiendra.



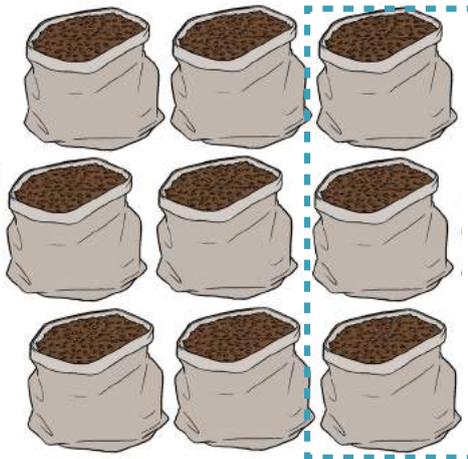
Taille:

Quand recevrez-vous l'argent de la récolte issue de cette partie du terrain?



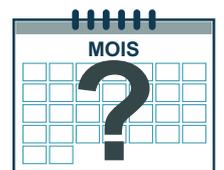
JJ MM AAAA

Part de la récolte



..... % par employé

Quand recevrez-vous ce montant?



JJ MM AAAA

Part des bénéfices de la certification

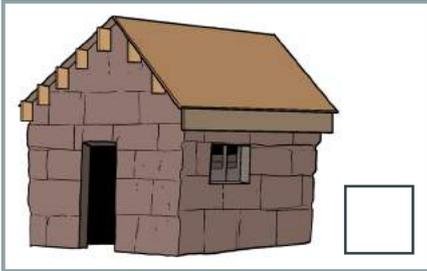


Toute somme supplémentaire attribuée à l'employeur après que les fèves ont été vendues, suite aux contrôles de certification, doit être partagée avec vous.

7. Est-ce que je reçois d'autres bénéfices?

Les bénéfices suivants peuvent vous être donnés par votre employeur en plus de votre salaire:

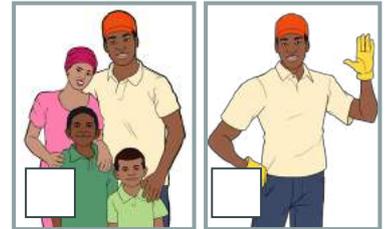
Logement



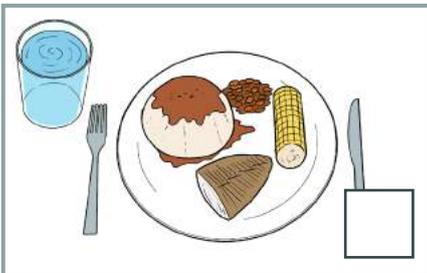
Quel type de logement:

.....
.....

Pour votre famille ou juste vous?



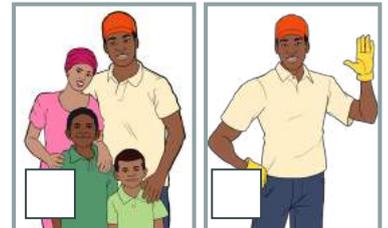
Repas et eau potable



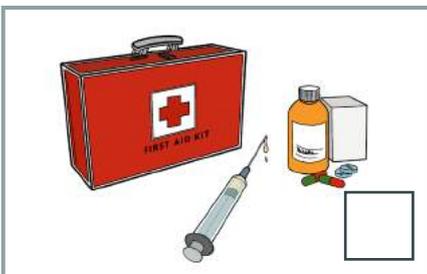
Combien de repas:

.....
.....

Pour votre famille ou juste vous?



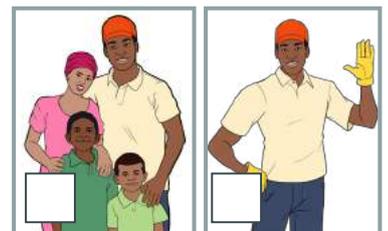
Frais de santé:



Jusqu'à quel montant:

.....
.....

Pour votre famille ou juste vous?



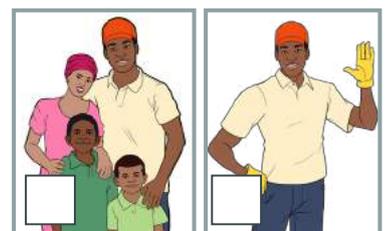
Moyens de transport



Type:

.....
.....

Pour votre famille ou juste vous?



Votre salaire et vos bénéfices additionnels doivent être identiques ou supérieurs au salaire minimum prévu par la législation du pays.



9. Quels sont mes droits en tant qu'employé(e)?

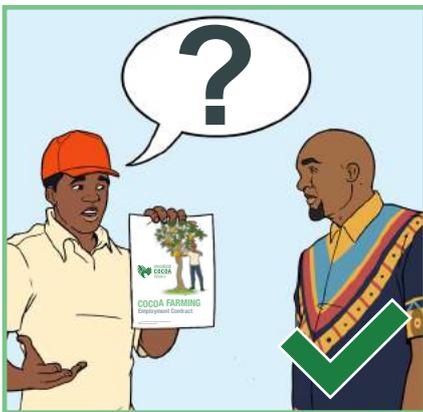
Vous avez le droit de ne pas être intimidé(e) ou menacé(e).



Vous avez le droit à vos documents d'identité. Votre employeur ne peut pas les prendre et refuser de vous les rendre.



Vous avez le droit de comprendre votre contrat et vos responsabilités.



Vous avez le droit à la liberté d'association (de former un syndicat ou un groupe pour soutenir vos droits).



Vous avez le droit de mettre un terme à ce contrat avant la date mentionnée ci-dessus (voir section 11).



Vous avez le droit de dire si vous trouvez que ce contrat n'est pas respecté par votre employeur (voir section 11).

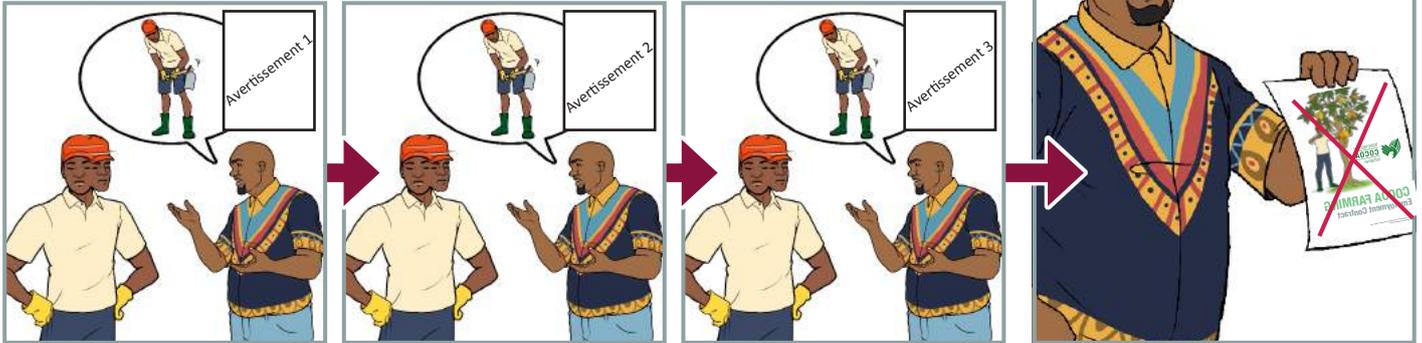


Vous avez le droit de recevoir l'équipement nécessaire pour faire ce travail - y compris un équipement de protection.



10. Quels sont les droits de l'employeur?

L'employeur a le droit de mettre un terme à ce contrat si vous ne respectez pas vos responsabilités comme décrit, après trois avertissements. Il doit toujours vous payer pour le temps que vous avez travaillé.



Il peut aussi mettre un terme au contrat si l'employé(e) commet une faute grave, comme voler du cacao.



L'employeur a le droit de reprendre l'équipement qu'il vous a donné pour faire votre travail.



Il ne peut pas retirer de l'argent de votre salaire pour une utilisation et une usure normales de l'équipement.



11. Que doit-on faire en cas de problème entre nous?

Si quelque chose décidé par vous et l'employeur dans ce contrat n'est pas respecté ou si vous et l'employeur n'êtes pas d'accord, suivez cette procédure:



1. Demandez au témoin de résoudre le problème



Pas résolu

2. Si vous ou votre employeur ne trouvez pas de solution après 30 jours, vous pouvez demander aux leaders de la coop ou de la communauté d'aider à résoudre le problème de manière amicale

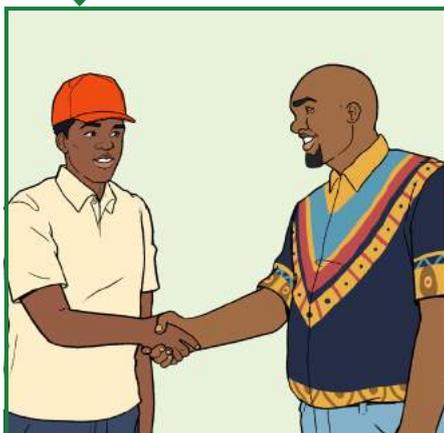


Résolu

Résolu

Pas résolu

3. Si cela ne fonctionne pas, vous ou votre employeur devrez peut-être aller au tribunal



12. Comment moi ou mon employeur pouvons-nous mettre un terme au contrat?



L'employé(e) peut mettre un terme immédiat au contrat si:

Il/elle a reçu des menaces, subi de la violence physique ou toute autre forme d'intimidation de l'employeur ou de quelqu'un travaillant pour l'employeur

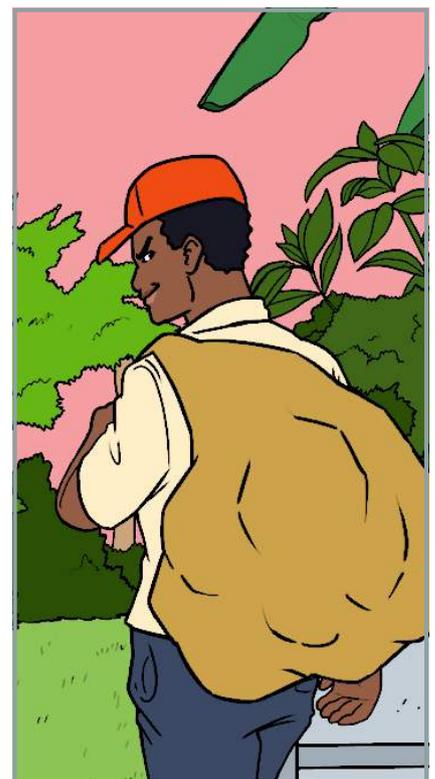


L'employeur peut mettre un terme immédiat au contrat si:

- l'employé(e) n'a pas respecté ses responsabilités au moins 3 fois
- a commis une faute grave, p. ex. volé du cacao



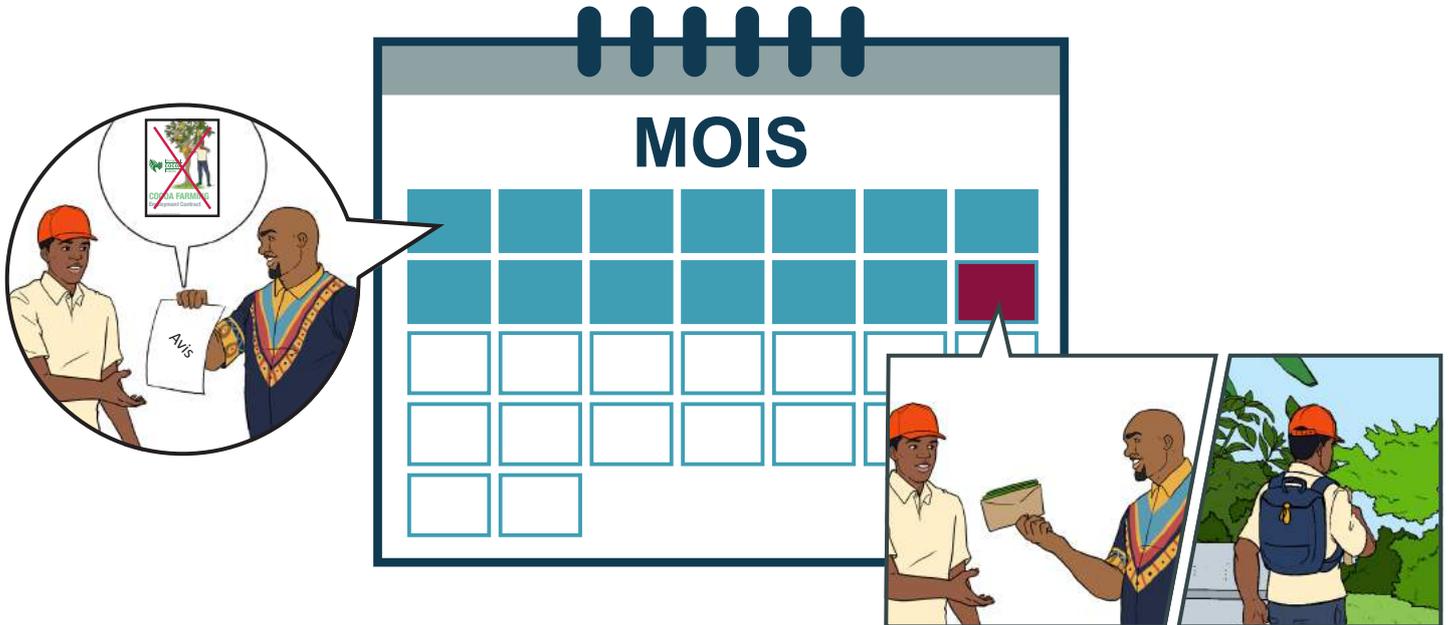
OU



12. Comment moi ou mon employeur pouvons-nous mettre un terme au contrat? (continué)

Dans tous les autres cas...

la personne qui veut mettre un terme au contrat doit donner un préavis de 2 semaines (pour les contrats de plus d'un mois ou liés à la période de récolte ou à la vente de cacao).



L'employé(e) doit être payé(e) pour tout travail effectué avant son départ.

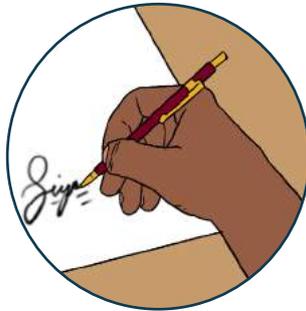
Si l'employeur ne donne pas un préavis de 2 semaines, l'employeur doit quand même payer l'employé(e) pour 2 semaines de travail.



13. La page où vous signez



Voici le contrat pour le travail que vous allez faire.
Assurez-vous de le comprendre avant de le signer ou d'y apposer votre marque.



Nom et prénom:

.....

Signature:

.....

empreinte du pouce:



Signature du témoin:

.....

empreinte du pouce:



Nom et prénom:

.....

Nom et prénom:

.....

Signature:

.....

empreinte du pouce:



Signature du témoin:

.....

empreinte du pouce:



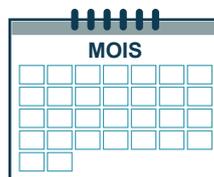
Nom et prénom:

.....



Lieu:

.....



Date:

.....



International
COCOA
Initiative